PLAN DIRECTEUR COMMUNAL D'ANIERES

ANNEXE: SYNTHESE DE LA CONCERTATION



Source: hepia

Version du 15/05/2020

SOMMAIRE

L'ambition de la concertation	3
Une démarche ambitieuse et complexe	3
L'organisation du safari villageois	3
Parcours et programme	4
L'organisation des deux ateliers du coteau	5
Le 1er atelier	5
Le 2 ^{ème} atelier	5
L'organisation de la « médiation numérique »	5
Les ateliers contributifs	6
La « médiation numérique »	6
Des résultats enrichissant pour le projet	9
Village, identité et esprit du lieu	g
Vie de quartier, proximité et qualité de vie	10
Nature et paysage	10
Mobilité, de la proximité au cadre de vie	10
Des attentes précises	11
1. Anières est resté un village, son aspect est préservé et le calme est toujours là	11
2. La mobilité est restée fluide et les modes doux ont été facilités	12
3. Les espaces publics du village ont été améliorés : dont les places, les plages, etc.	13
4. Le paysage est resté harmonieux, le coteau est resté vert et a été décloisonné	20
5. L'environnement a été préservé, ainsi que la végétation, la faune et la flore	20
6. De nouvelles familles et jeunes ont pu venir s'installer dans la commune	21
7. Une petite économie locale est sortie renforcée (commerces, etc.)	22
Quatre films pour un retour final à la population	23

L'AMBITION DE LA CONCERTATION

La commune ayant l'intention de rendre l'ensemble de ses actions d'aménagement et de construction à la fois cohérentes et les plus satisfaisantes possible pour les aniérois, elle a articulé plusieurs démarches d'experts et de concertation de la manière suivante.

Une démarche ambitieuse et complexe

Après la première phase de repérage sur le terrain, le projet de territoire pour la commune était amorcé mais il avait besoin d'être nourri par les apports des habitants, avant d'être finalisé et présenté à tous.

C'est dans cette optique qu'une démarche ambitieuse de concertation a été mise en place, composée de quatre étapes qui se sont partiellement déroulées en parallèle :

- 1. <u>Un safari villageois</u> pour recueillir les 1ères perceptions et les attentes des aniérois (le 6/10/2018) ;
- 2. <u>Deux ateliers sur la densification du coteau</u> (les 03/07 et 29/10/2018), en raison de l'importance et de l'urgence du sujet de la zone 5 ;
- 3. Une série d'entretiens avec les passants sur la voie publique qui a eu lieu au printemps 2019, après avoir été préparée par plusieurs ateliers contributifs. Pour parvenir à intéresser un public beaucoup plus large que celui des habituelles réunions publiques, une démarche innovante a été mise en place (conduite par Host lab, selon la démarche d'urbanisme collaboratif de Villes sans limite) consistant à présenter des images de sites clés du centre du village sur des tablettes, et à proposer aux passants de réagir en contribuant à leur aménagement.
- 4. Une démarche similaire a été conduite par la commune avec les enfants de l'école primaire, grâce à l'appui de leurs institutrices.

Pour que les apports des aniérois puissent nourrir le PDCom, les questions posées ont volontairement été centrées sur les marges de manœuvre de la commune, et ont essentiellement concerné les espaces publics du centre village, la densification du coteau, et les attentes concernant la campagne. Cette démarche a également permis d'expliquer à la population ce qu'est un PDCom, et comment s'articulent les compétences cantonales et communales (voire également fédérales dans certains cas).

A l'issue de ces démarches complémentaires, une analyse approfondie a été conduite, recherchant les besoins exprimés et repérant les propositions d'initiatives, puis un retour à la population a été organisé le 19/06/2019, afin d'expliquer en quoi le projet des experts avait été enrichi. Cette présentation s'est faite sous la forme de 4 films courts (réalisés par Benjamin Dupont-Roy de l'hepia), suivi d'un échange :

- Qu'est-ce qu'un PDCom, permettant de bien cerner ce qu'il permet et ne permet pas,
- Les espaces et les équipements publics dans le village dans les 5 années à venir,
- La densification du coteau,
- Et le « tissage » de la commune pour renforcer la qualité de vie par la mobilité et la campagne.

L'organisation du safari villageois

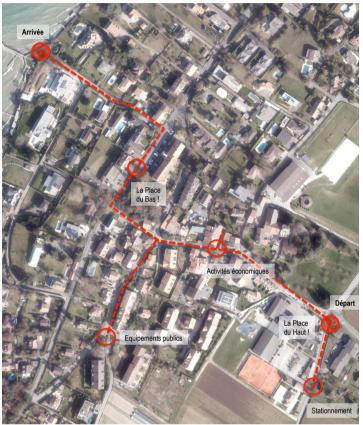
Comme le précisait l'invitation, le safari avait pour objectif premier de redécouvrir ensemble le village et sa campagne environnante. Les organisateurs (autorités, services communaux et mandataires) attendaient des participants qu'ils fassent part de leur connaissance du territoire, de leur vécu, ainsi que de leurs attentes et besoins.

- Les invités : tous les aniérois s'étant inscrits en réponse à l'invitation envoyée à tous les ménages de la commune, une guarantaine de personnes étaient ainsi présentes ce samedi matin ;
- Les organisateurs: les autorités représentées par M. Pascal Wasmer (adjoint), les services communaux représentés par Chantal Bordier (juridique et stratégie développement), Anne Bossard (urbanisme) et Mathieu Dardel (service technique), ainsi que les mandataires de la commune Michèle Tranda-Pittion, Nicolas Ferraud, Christophe Zimmermann et Alain Renk.

Parcours et programme

La matinée s'est déroulée en trois étapes :

- 1. Le rendez-vous à la Mairie pour présenter rapidement les objectifs et le déroulement de la journée,
- 2. Deux parcours conduits en parallèle : l'un à pied dans le village et l'autre à vélo dans la campagne,
- 3. Le retour dans la salle des sociétés pour une 1ère restitution rapide des perceptions et des échanges.



Ch. des Ecoliers (section Hutins) Rte de Chevrens Ch. des Ecoliers (section Avallons) Rte de l'Hospice

L'itinéraire villageois

Ce parcours a cherché à interroger les participants sur leurs perceptions et suggestions concernant les principaux espaces publics du centre du village :

- quels usages (agréables ou problématiques) ?
- quelles suggestions?

Les espaces parcourus ont donné lieu à des échanges :

- La Place du Haut (en attendant un nom choisi en fonction de ses usages futurs)
- La rue Centrale avec un arrêt à coté de l'épicerie
- La Place du Bas (également en attente d'un nom)
- Et le débarcadère.

L'itinéraire campagnard

L'itinéraire prévu initialement s'est révélé trop ambitieux, et les cyclistes participants ont échangé dans les sites suivants, sur la base des mêmes questions que pour l'autre groupe :

- La route de l'Hospice,
- Le village de Chevrens et la route de Chevrens
- Le chemin des Écoliers (sections Avallons et Hutins).

L'organisation des deux ateliers du coteau

Les organisateurs des deux ateliers du 3 juillet et du 29 octobre 2018 regroupaient :

- les autorités représentées par Mme Caroline Benbassat (adjointe),
- les services communaux représentés par Anne Bossard (urbanisme), Chantal Bordier (juridique et stratégie développement), et Mathieu Dardel (services techniques)
- leurs mandataires Michèle Tranda-Pittion et Christophe Zimmermann, accompagnés de Lisa Lévy.

Les invitations ont été adressées à tous les propriétaires du secteur du coteau.

Le 1er atelier

Objectifs : ils étaient au nombre de deux, annoncés dans l'invitation.

- 1. Informer les participants sur le travail en cours, spécifiquement sur la zone du « coteau » ;
- 2. Organiser un premier échange pour recueillir les préoccupations, suggestions et souhaits des présents concernant l'évolution du quartier.

Programme: un déroulement en plusieurs étapes.

- L'introduction de la démarche et du sujet : pourquoi densifier, le cadre cantonal, les marges de manœuvre communales ;
- Le recueil des remarques, besoins et propositions des propriétaires par rapport à ce projet de densification, sur la base de quelques questions :
 - Qu'est-ce qui est important pour moi ?
 - Ce qui me touche, m'inquiète ou me rassure ?
 - A quoi verra-t-on que la densification est réussie ?
- L'annonce des prochains pas.

Le 2^{ème} atelier

Objectifs : ils étaient également au nombre de deux.

- 1. Repartir des questions du 3 juillet ;
- 2. Et travailler ensemble pour définir plus en détail les règles du jeu d'une densification cohérente et réussie du coteau d'Anières.

Programme : la soirée s'est également déroulée en plusieurs étapes.

- Une présentation pour répondre aux questions du 3 juillet et préparer le travail à faire ensemble ;
- Un travail en groupe pour imaginer l'évolution souhaitable du coteau :
- Un retour en plenum pour échanger entre groupes ;
- Le rappel des prochains pas.

L'organisation de la « médiation numérique »

Cette démarche conduite par le laboratoire HOST sous la direction d'Alain Renq, selon la méthode de « Villes sans limite » a débuté lors des ateliers du coteau, par la présence de l'équipe en observateurs.

Ce premier temps a permis la rencontre et l'écoute des autorités politiques, les premiers échanges avec le service de l'urbanisme, la découverte des habitants et des usagers du village, du vignoble et des différentes typologies de bâti des bords du lac à la frontière avec la France.

En septembre, le laboratoire est entré en action avec le lancement des ateliers contributifs de septembre à novembre puis la « médiation numérique » en avril mai, pendant 3 semaines.

Les informations perçues et analysées lors des ateliers contributifs ont permis de déterminer le contenu de ce qui a été présenté aux passants sur les tablettes, et ainsi de l'adapter étroitement au contexte territorial et humain du territoire.

Les 4 premiers points de vue avaient été choisis par la commune et les mandataires parce qu'ils exprimaient des sujets importants pour le PDCom et son plan directeur. Ils présentaient aussi l'avantage d'être dans des lieux où la commune a capacité à agir. Faire travailler les habitants et les usagers sur ces 4 points de vue avait ainsi plusieurs avantages :

- Vérifier si les thèmes structurants du PDCom trouvaient un écho dans la population.
- Enrichir le PDCom par des apports contributifs de la société civile et des acteurs publics et privés que les mandataires et experts n'auraient pas identifiés.
- Ne pas décevoir les citoyens impliqués puisque la commune ayant capacité à agir sur ces espaces, elle pourra organiser une de mise en action rapide.

Les 4 points de vue sélectionnés au départ du processus (en rouge) étaient au cœur du village, de nouveaux points de vue (en jaune) sont venus s'ajouter sur des zones en limite, l'un avec le lac, l'autre entre la zone bâtie et les espaces cultivés.

Ces deux nouveaux points de vue sont apparus après les ateliers contributifs et avant le lancement de la médiation numérique. Ils témoignent comment les relations entre les autorités et les citoyens ont évolué vers plus de confiance et d'écoute au cours du processus d'intelligence collective.



Les ateliers contributifs

Les points de vue du village ont été imprimés et disposés sur les tables avec des crayons de couleur. Sur ces images un morceau de calque était posé, laissant la possibilité aux participants de dessiner ou d'écrire pour transformer l'image existante.

Les participants, de 20 à 40, étaient libres de choisir le point de vue qui leur convenait. Chacun a pu s'exprimer sur ses différentes images en fin de séance.

La « médiation numérique »

Cette démarche de « médiation » a consisté à former quelques « médiateurs » de l'UNIGE puis à les installer dans l'espace public pendant 3 semaines, afin qu'ils interrogent un maximum de personnes avec le support de la tablette.

Chaque point de vue est décliné en 4 images dit « prémixs » :

- Prémix existant (état actuel du site)
- Prémix ouvert, avec un certain nombre d'éléments supprimés de l'image pour aider les utilisateurs à imaginer de nouvelles possibilités
- Prémix 1 et 2 (montrant deux possibilités de transformation destinées à provoquer des réactions et des modifications par les utilisateurs.

Le médiateur explique les enjeux de la démarche et le fonctionnement de l'outil numérique.

Les passants interrogés choisissent un lieu sur la carte, puis l'un des 4 prémixs pour commencer à créer une image personnelle et la commenter. Ils peuvent soit ajouter des objets de la bibliothèque soit en enlever. Quand ils sont satisfaits, les utilisateurs valident et commentent leurs propositions qui apparaissent dans la galerie de l'application.

Résumé en images : du résultat des ateliers contributifs aux propositions sur tablette



En passant par les différentes étapes de la « médiation numérique »



Homepage



Choix du point de vue



Choix du pré-mix



Choix de catégorie d'objets



Positionnement, mise à l'échelle objet



Choix d'un arbre



Positionnement de l'arbre



Choix d'une matière

Ces trois démarches ont donné lieu à trois documents de compte-rendu des apports de la population. L'ensemble de la matière est regroupé dans les pages qui suivent en une seule synthèse, avec les réponses apportées par le PDCom pour chacun des points soulevés.

DES RESULTATS ENRICHISSANT POUR LE PROJET

Globalement, la démarche de concertation a permis en premier lieu de vérifier si les axes structurants identifiés pour le territoire pour les 15 ou 20 ans à venir correspondaient à des sujets importants pour les citoyens et les usagers du lieu.

Les participants aux différentes démarches ont globalement confirmé les axes du PDCom. Les problématiques des autorités et des professionnels entrent en résonnance avec les sujets qui semblent importants pour les citoyens. Aucun sujet ne semble complètement oublié par les concepteurs et commanditaires du PDCom et tous les sujets identifiés en première étape préoccupent les citoyens.

Néanmoins, l'appropriation des sujets par les citoyens a permis une nette évolution des points de vue.

Au départ de la démarche, les citoyens et les usagers avaient une attitude conjuguant une certaine défiance envers l'utilité même de la concertation : les décisions seraient déjà prises en dehors de la capacité des autorités communales. De plus, ces décisions et évolutions programmées seraient rationnelles, soit dictées par l'intérêt général, soit par les logiques de marché.

La tendance était donc plutôt à une certaine résignation devant des transformations territoriales vues de façon extérieure, et finalement assez négatives, telles que la disparition programmée de l'esprit villageois et de sa gualité de vie.

L'avancement de la démarche d'intelligence collective a fait émerger progressivement la conviction qu'au-delà des apparences, une réelle conjonction de vue existait entre les autorités et les habitants sur ce que pourrait être un « village de demain ». La conviction que des marges de manœuvre existaient et qu'elles étaient à saisir est apparue.

Les dynamiques contributives révélées par la concertation ont ainsi permis aux autorités comme à la population de prendre conscience que les axes structurants du PDCom doivent aboutir à des transformations concrètes le plus rapidement possible.

Quatre grandes thématiques permettent d'illustrer l'évolution des points de vue de manière plus précise.

Village, identité et esprit du lieu

Points de résonnances avec le PDCom :

- Rendre au village sa valeur d'usage
- Protéger et densifier les coteaux habités
- Adapter les équipements

Au départ

Pour les autorités et les habitants présents lors des ateliers contributifs, le caractère villageois d'Anières semble destiné à disparaitre. Cette disparition programmée est pensée comme une évidence par la majorité des personnes, tant les deux logiques de la densité promue par le canton et des projets de promoteurs immobiliers semblent contradictoires avec la préservation du village. Ces logiques sont dans une grande mesure - acceptées au nom de l'intérêt général (besoin de logements au sein des zones de villas par le canton pour préserver l'environnement), et de la liberté des propriétaires à disposer de leurs biens.

L'évolution des perceptions

Entre le début de la démarche et sa fin, les perceptions ont changé. Alors qu'au début une certaine résignation existait face à un intérêt général imposé et les logiques de marché de la promotion immobilière, le fait de réfléchir ensemble a des solutions a changé l'état d'esprit.

Il est progressivement apparu possible pour les habitants de travailler avec les autorités, afin de guider les mutations plus que de les subir, de développer des projets même modestes pour rendre au village sa valeur d'usage et de défendre une vision partagée de nouveaux bâtiments dessinés avec soin pour être à la fois contemporains et respectueux de l'esprit d'un village comme Anières.

Des pistes d'actions

Pour les habitants et les autorités, les axes du PDCom doivent donner lieu à une vision collective pour le village. Cette vision doit être exprimée puis défendue sur la base d'arguments solides, aussi bien auprès du canton que des promoteurs immobiliers.

Vie de quartier, proximité et qualité de vie

Points de résonnances avec le PDCom :

- Requalifier la rue centrale
- Redonner son juste usage à la route d'Hermance

Au départ

Lors des ateliers, les deux sujets de la route centrale et de la route d'Hermance ont été traités différemment par les habitants. La rue centrale semblait un sujet assez facile, et les autorités ont confirmé qu'elles pouvaient agir sur ce point en modifiant l'accès aux voitures et en travaillant les aménagements.

À l'inverse, la route d'Hermance semblait assez difficile à traiter, étant vue comme un lieu dont le caractère routier était plus ou moins incontournable, et pour lequel la vision du canton conditionne l'évolution.

Des pistes d'actions

Aux yeux de tous, le futur de la route d'Hermance conditionne le futur du village et sa qualité de vie.

Les nouveaux développements immobiliers devront organiser les sorties voitures de manière à préserver le cœur du village et faire évoluer l'usage de la route d'Hermance, tout en respectant les impératifs de sécurité. Pour les autorités comme pour les habitants, ces arguments sont essentiels à faire valoir dans les échanges avec le canton, pour préserver le cœur du village des voitures.

Nature et paysage

Points de résonnances avec le PDCom :

- · Agir en faveur de la nature et du paysage
- Renforcer le bocage des grandes cultures

Au départ

Ce thème semblait relativement consensuel au départ, la majorité des habitants présents dans les ateliers étant pour une présence importante de la nature dans le village.

A l'occasion de la balade à vélo avec les habitants, ce sujet a évolué quand certains ont fait remarquer que défendre l'idée de biodiversité en respectant l'intégrité des espaces cultivés n'était pas si évident : finalement les jardins soumis à la densification pour préserver l'environnement contenaient peut-être plus de biodiversité que les monocultures agricoles.

Des pistes d'actions

Concernant le renfort du bocage des grandes cultures, ce sujet qui semblait au début hors des capacités d'agir des autorités et des citoyens, car fortement dépendant des agriculteurs, est apparu à plusieurs reprises comme un sujet d'intérêt général qui pourrait être porté par certains agriculteurs, à condition que les efforts soient partagés.

Mobilité, de la proximité au cadre de vie

Points de résonnances avec le PDCom :

- Redonner leurs justes rôles aux voies structurantes
- Redéfinir la route d'Hermance
- Valoriser la route du Belvédère
- Pacifier le chemin des Écoliers

Au départ

La mobilité est le sujet qui ressortait le plus régulièrement lorsque les habitants s'exprimaient sur l'aménagement du village.

La rue centrale, artère principale du village est ressentie comme très passante dans le calme du village. Elle est décrite comme un danger potentiel, car elle frôle l'épicerie, la crèche, l'école, et la place du temple. Pourtant, elle semble indispensable, car elle permet de relier le haut d'Anières et la route d'Hermance parallèle au lac.

Des pistes d'actions

Les voies permettant la mobilité sont des moyens vitaux permettant d'innerver les lieux de vie et de travail. Le village d'Anières démontre que la mobilité est en train de changer de nature, et qu'il peut participer à transformer et inventer les modes de déplacement de demain.

Des attentes précises

Ces attentes plus précises ont été regroupées en thèmes, avec les réponses apportées par le PDCom.

1. Anières est resté un village, son aspect est préservé et le calme est toujours là

- L'intimité a été préservée
- Le bien-être et la convivialité sont toujours là : tout le monde continue à être heureux à Anières

Dans l'imaginaire des habitants, le caractère villageois semble être une caractéristique positive de la petite échelle, une échelle humaine liée à la proximité.

La préservation du patrimoine est un sujet important. Pour de nombreux habitants, le patrimoine fonde la mémoire des lieux, qu'il s'agisse de bâtiments, ou de plus petits objets. Leur préservation permettrait en outre de continuer à faire fonctionner des entreprises locales, et maintenir des savoir-faire qui tendent à se perdre. Les techniques d'assemblage de certains matériaux par exemple. Autant de détails qui contribueraient à préserver l'esprit du village.

L'identité, l'esprit du lieu, l'âme du village, apparaissent dans les avis de certains habitants en contradiction avec l'idée de vouloir moderniser et densifier selon les modèles économiques standards.

Dans d'autres propos, comme « faut garder le côté campagne et pas tout moderniser ! », on peut comprendre que modernisation et préservation du caractère villageois peuvent exister l'un à côté de l'autre, et que c'est un équilibre à trouver.

Les logiques de densification des zones villas inquiètent un certain nombre de communiers : l'échelle et la standardisation des constructions récentes est perçue comme un risque pour l'identité de la commune, que ce soit dans les villages ou le coteau.

- A Chevrens, la construction récente de l'immeuble de logements locatifs derrière le foyer des jeunes est loin de faire l'unanimité. Les présents comprennent mal que le canton ne respecte pas le préavis négatif émis par la commune.
- Quant à l'architecture de la densification, les réalisations récentes se font pour la plupart sous forme de simples cubes, sans attention portée à l'identité de la commune.
- L'exemple du bâtiment de logements dans le centre d'Anières, construit après négociations avec les mouvements associatifs est mentionné comme exemple intéressant et inspirant, parce qu'il a cherché - au contraire des autres opérations - à tenir compte de l'identité villageoise.

Pour certains, la densification permet de tendre vers un modèle d'urbanisation plus durable. D'autres approuvent la densification de certaines zones du village, et comprennent l'importance de ces nouvelles zones d'habitats avec la question de l'expansion démographique.

Ainsi, la façon de faire importe énormément : elle devra être plus respectueuse de la mémoire du lieu, de son environnement, et de la diversité des personnes qui y habitent.

La réponse du PDCom

La commune peut intervenir par plusieurs canaux sur la qualité du cadre de vie avec le PDCom :

- L'aménagement des espaces publics dans l'esprit de la préservation du caractère village demandé par les aniérois.
- La mise à disposition des équipements publics nécessaires pour accueillir les nouveaux besoins induits par la croissance démographique,
- La préservation de la nature et du paysage (par ex. par la protection des arbres et haies et des espaces naturels de valeur),
- L'anticipation des risques d'inondation, en restreignant l'imperméabilisation des sols.

Pour les autres points tout aussi importants, mais qui sont tout ou partie hors des strictes compétences communales, le PDCom peut édicter des recommandations, qui fonctionneront comme affichage explicite des volontés d'Anières, et permettront aux services communaux de négocier :

- Il s'agit en particulier la qualité architecturale, ou encore du choix du type de logements construits.
 Dans ces deux cas, le canton et le marché tiennent les rôles principaux : l'offre est le plus souvent faite de PPE (propriétés par étage) en zone villas et le canton attribue les autorisations de construire.
 La commune émet des préavis, mais dispose de peu de poids sur la question esthétique.
- Le dialogue apparaît nécessaire pour permettre de construire des opérations inscrites dans leur environnement. La construction du bâti doit être réfléchie, mais également la préservation des vides, des zones non construites, plus naturelles. Le rôle des associations d'habitants est tout à fait important dans ce domaine.

2. La mobilité est restée fluide et les modes doux ont été facilités

- Il n'y a pas trop de trafic supplémentaire
- Le niveau de sécurité est inchangé
- Il reste par ex. possible de faire ses courses à vélo.

Les aniérois ont rappelé que la route historique est celle qui traverse Chevrens, et la route d'Hermance, construite plus tard, a servi de fait de support au développement de la zone villa. Entre les deux, les chemins des Avallons et Hutins sont considérés par eux comme « le chemin des Écoliers ». Enfin, la route de l'Hospice, puis la rue Centrale relient ces différentes voies parallèles entre elles.

La dimension cantonale associée à la mobilité donne aux habitants l'impression d'être hors-jeux.

Certains habitants vont dans l'extrême, presque dans une utopie, en imaginant une « éradication de la voiture. » D'autres imaginent la disparition des voitures dans des zones spécifiques : « rendre piéton une partie du village, le centre par exemple », « une place sans voiture, comme espace de rencontre au centre d'un village. »

Dans les propositions émises, des expérimentations sur la mobilité vont dans le sens d'un changement vers une mobilité plus douce : « Une station vélo. Une station de covoiturage. Une station de production d'électricité. Un espace dédié à la mobilité. »

Deux éléments appartenant au contexte genevois définissent et contraignent la mobilité : la topographie et la présence du Léman.

La topographie en pente, donne de l'importance à l'utilisation des vélos électriques.

La présence du lac Léman et la manière dont les zones urbaines se sont installées au bord de celui-ci présentent des distances très contraignantes pour joindre certaines zones. Pour rejoindre Versoix depuis Anières, il faut passer par le centre de Genève alors qu'on pourrait imaginer une traversée par le lac. Mobilité douce et transport lacustre pourraient être pensés ensemble :

« Le projet de navette était une bonne idée, il fallait expérimenter. Par contre sur la navette il n'y avait pas de possibilité de mettre des vélos électriques c'est dommage. Les vélos électriques se multiplient dans les environs, ça marche bien. »

Les enfants par exemple ont souligné dans les ateliers contributifs le manque de connexion entre l'Hospice général qui accueille des réfugiés - et donc des camarades de classe - et le centre du village d'Anières.

Les citoyens et les usagers sont conscients des liens entre densification et mobilité. Habiter, travailler et circuler, des éléments à ne pas dissocier. Ces différents points s'associent dans le commentaire d'un habitant : « Couper la circulation et développer un quartier dense et mixte »

La fluidité, la sécurité et la qualité d'ambiance des voies sont perçus comme des sujets essentiels.

La densification va forcément induire plus de mobilité. La question de la desserte des futures opérations de densification de la zone villas (voyant parfois de nombreux logements remplacer une ou deux habitations) est donc clairement posée, avec la capacité d'absorption des voies existantes, et les nuisances induites pour les riverains. Et quels aménagements sont nécessaires et souhaitables ?

La réponse du PDCom

- La densification va en effet induire plus de mobilité, mais a priori pas en quantité suffisante pour permettre un profond changement de comportement en faveur des transports publics (à l'image de ce qui serait imaginable en centre-ville).
- Le PDCom se fonde sur un concept global de mobilité favorisant la mobilité douce de proximité, et propose des aménagements de voies conciliant la fonctionnalité (en permettant d'écouler le trafic de passage et/ou de desserte, quitte à parfois le ralentir), la sécurité de tous les usagers, et une ambiance dans l'esprit du village souhaitée par tous (voir chapitre ad hoc).

Route d'Hermance

• Le trafic théoriquement induit par la densification du coteau n'empêche pas de concilier les fonctions de transit et de desserte de cette voie, et permet de ne pas surcharger des carrefours pour certains délicats (Aspergières et Ancien-Lavoir avec Hermance).

Chemin des Écoliers (Hutins et Avallons)

- Le chemin des Hutins donne une image de l'évolution future possible mais non souhaitable du chemin des Avallons : son élargissement a favorisé la vitesse des automobilistes au détriment de la sécurité des écoliers.
- En réponse à la crainte de la dégradation de la situation avec la densification en cours, et à la volonté de plus de sécurité pour les enfants, le PDCom propose un gabarit de voie étroit dans le but de pouvoir laisser les enfants aller seuls à vélo à l'école au centre du village, ainsi qu'un choix de revêtement dans l'esprit villageois souhaité par tous,
- Selon les endroits, le gabarit actuel est étroit (Avallons) ou plus large voire même trop large (Hutins)
 il sera adapté pour permettre à terme une juste cohabitation des usages en faveur des enfants à pied ou à vélo et pour matérialiser la transition entre le secteur urbanisé et la campagne.

Route de Chevrens

- La vitesse sur cette route est systématiquement trop élevée (cette impression a été confirmée par des relevés), et les solutions proposées par les aniérois consistent toutes à réduire l'espace destiné aux automobilistes.
- Le PDCom propose un tel rétrécissement, d'autant plus que cette voie est également une voie cyclable de première importance, et que la circulation des vélos doit être sécurisée.

3. Les espaces publics du village ont été améliorés : dont les places, les plages, etc.

Ce sujet du centre de la commune est essentiel à plusieurs égards, d'une part il est LE lieu de rencontre des aniérois, et la commune dispose d'une marge de manœuvre importante pour son aménagement. Il a ainsi fait l'objet d'un maximum de remarques d'usages et de propositions. Ces éléments sont à la base du PDCom dans ce registre (voir développements dans le chapitre ad hoc et les fiches de mesures).

L'optique générale partagée par le public, les autorités et les mandataires consiste en une juste répartition de l'espace public entre ses différents usagers, et pas systématiquement au profit de la voiture, qu'il s'agit de laisser circuler, mais en assurant prioritairement la sécurité des usagers les plus fragiles.

La Place du Haut

Cette place du haut du village regroupe les principaux équipements publics de la commune : mairie, école et poste. Dans ce sens, elle est essentielle à la vie communale.

 L'actuel aménagement rencontre peu de compliments. Elle est aujourd'hui plutôt un lieu de passage qu'une véritable place, à l'exception des usagers de l'école. La voiture est envahissante, l'espace public devrait être réaménagé de manière à la laisser passer, mais sans lui accorder la place prioritaire qu'elle occupe aujourd'hui.

- Pour l'école, le besoin de sécurité est également mis en avant, de manière à concilier la fonction de passage et de séjour des enfants dans l'espace public.
- La localisation de la mairie a prêté à débat : elle est décentrée par rapport à la commune, alors qu'elle devrait être l'endroit où les habitants se rencontrent. Mais sachant qu'elle accueille la poste, et qu'elle est à proximité de l'école, sa rénovation sur place a été décidée par les autorités, dans le but de la rendre plus fonctionnelle et de mieux y accueillir les habitants.

Le manque d'une centralité pour le village se fait sentir (même si l'épicerie semble être le lieu qui regroupe le plus d'interactions sociales) :

« Avoir un réel centre » « Espace fédérateur / cœur de commune qui puisse créer une centralité »

Pour ce futur centre du village d'Anières, les échanges entre les personnes d'âges et d'expériences de vie différentes sont réclamés.

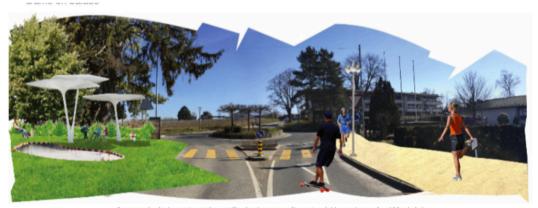
Un groupe de réfugiés de l'Hospice général, concerté par la médiation numérique, a laissé un commentaire dans l'application : « Il n'y a pas d'espace pour faire des activités pour les communautés, pour des coups de main, des échanges entre les habitants avec une dimension éducative. »

Pour ce nouveau lieu, des activités culturelles sont proposées autour de la musique :

- « En été, placer des pianos libres dans la commune (p ex : épicerie, école, arrêt de bus, etc.). »
- « Des concerts dans le temple de temps en temps. Antigel a organisé un concert de jazz en hiver dans le petit temple d'Anières. Il faudrait en faire plus souvent »

Un nouveau lieu, mais s'il se définit notamment par des évènements musicaux, il pourrait alors entrainer des nuisances sonores. Cette nouvelle activité ne pourrait-elle pas être implantée à l'extérieur du centre du village tout en restant proche ? Ce qui ne lui enlèverait pas toutefois sa centralité dans l'imaginaire des habitants. L'association des Jeunes Aniérois a laissé ce commentaire :

« Une halle pour les jeunes, un peu excentrée pour faire un peu de bruit. « Une halle hangar ». Il y a très peu d'espaces pour soutenir les activités de l'association des jeunes aniérois. »



MAJ 27 7 2019

« Il manque des équipements pour les sportifs, chemins avec revêtement agréable pour jogger. Aussi il faudrait des ieux d'eau pour les enfants »



" Du sport ! "



La réponse du PDCom

Ce point a été pris très au sérieux par la commune qui a développé un projet d'aménagement parallèlement au PDCom (voir fiche ad hoc) regroupant en première étape :

- La rénovation de la Mairie et de la poste, et leur connexion aux espaces publics proches (garantissant les accès aux personnes à mobilité réduite),
- La création d'un parking souterrain devant la salle communale pour libérer tous les espaces publics du centre des voitures immobilisées,
- Le traitement de la toiture de ce parking en place publique incluant des mesures concrètes pour offrir un climat agréable aux aniérois (y compris en période de canicule), avec de nombreuses plantations, une fontaine, un sol partiellement perméable, etc.
- Et la transformation de la route de la Côte d'Or en voie réservée aux riverains, en accord avec la commune voisine de Corsier (sous forme de test dans un premier temps).

Puis en seconde étape, les projets suivants viendront compléter la mutation de ce secteur :

- Les nouveaux bâtiments de logement (PPE et LUP) viendront se raccrocher aux espaces publics, en finissant la place du Haut sur son côté sud,
- Et le rond-point disparaitra, laissant la place à un aménagement qui permettra de mieux distribuer les flux, et de signaler clairement aux automobilistes l'entrée dans le village et la nécessité de ralentir.

La Rue Centrale et la Placette de l'Épicerie

Dans l'imaginaire des habitants d'Anières, l'épicerie - Au petit panier - semble être le lieu un lieu de vie important : c'est le point névralgique du village.

« L'épicerie c'est l'endroit le plus important du village : le seul endroit de vie ; j'y viens tous les jours » « L'épicerie est très importante » « C'est super cet endroit, car tout le monde peut y aller c'est convivial. Ça contribue vraiment à la vie du village pour moi il faudrait surtout rien changer. »

Les commerçants Theresa et Julio, sont des figures du village, des points de repère pour les enfants. Pour certains l'activité peut changer, mais il est important que les vendeurs restent les mêmes.

Les habitants émettent le souhait d'agrandir la terrasse pour que l'espace de sociabilisation soit plus important et permette d'accueillir du monde et faire des activités diverses. Il faudrait « élargir la terrasse de l'épicerie pour l'utiliser comme un lieu de rencontres. » « Réaliser une place en style Agora, avec grande terrasse. Cet espace deviendra lieu à utiliser pour concerts, manifestations. » Un mur végétalisé pourrait améliorer l'ambiance et contribuer à rafraîchir le climat en période de canicule.

Pour les aniérois, cette rue doit offrir des espaces plus confortables et plus sûrs pour les piétons et cyclistes, et ménager un espace de rencontre convivial à proximité de l'épicerie-café.

- L'aménagement de la voie devra permettre la circulation de la voiture, mais sans lui accorder une place privilégiée. Ce sont les passants à pied ou à vélo qui devront au contraire détenir cette place privilégiée. La question de permettre, ou non, le passage des voitures a été débattue, mais pour la plupart des participants à la concertation, la piétonisation complète n'est pas nécessaire,
- La suppression du parking en surface fait consensus, grâce à l'offre en stationnement souterrain devant la salle communale,

- Le revêtement de sol devra être travaillé pour matérialiser la priorité aux piétons et cycles, par exemple sous forme de pavage pour signaler la zone à priorité piétonne, et pourquoi pas profiter de la pente pour utiliser l'eau dans l'aménagement de l'espace public, par exemple avec une rigole centrale pour récolter l'eau, ce qui ajouterait du charme et contribuerait à ralentir le trafic,
- La terrasse du café devra être agrandie et aménagée de manière plus conviviale qu'aujourd'hui, afin de réaliser là un petit espace plein de charme au centre du village ancien.



« En dessus de l'ecole il y a le tennis ce serait bien de mettre quelque chose là bas, en donnant de l'ampleur au restaurant. Manger un peu sur la vigne peut être et agrandir la terrasse. Ici on peut pas faire beaucoup plus car il n y a pas beaucoup pluce. Sinon I image me plait ce serait le minimum à faire. C'est dommage dans ce village il y a pas de vie de village. Il faudrait des espaces inter générationnels.



« Il n'y a pas de signalisation dans le village pour indiquer les entreprises locales, il faudrait en ajouter. »

«Densification de logements autour de la place de l'épicerie»

> Un mix (collage) sans voitures, avec une option densité peu fréquente associée à une vision d'un coeur appaisé pour la commune, avec piétonisation et végétalisation.





«Plus diversité et de soins dans l'architecture, avec des jardins dont on peut profiter. On ne construit que des boîtes moches qui ne donnent pas envie, c'est dommage.»

> Un mix avec une tonalité fréquente, l'expression d'un besoin de respect pour le lieu, une demande de qualite, le refus de la standardisation.



La réponse du PDCom

- Cet espace fera l'objet d'un prochain projet d'aménagement par la commune, sur la base de ces recommandations, en veillant à aménager l'ensemble de l'espace de façade à façade (quelle que soit sa domanialité, publique ou privée). Des aménagements temporaires pourront être testés à cette occasion, de manière à poursuivre l'association des habitants à la conception de leur espace central.
- Le plan lumière vient en complément mettre en valeur les lieux, de nuit comme de jour, avec un souci d'économie de moyens et de renforcement du caractère rural (voir chapitre ad hoc).

La Place du Clos des Noyers

- Sur cette place, la fontaine n'est plus en activité (apparemment pour des raisons de sécurité), elle mériterait pourtant d'être réhabilitée, ce qui favoriserait le réaménagement du centre du quartier d'habitation en un endroit convivial.
- L'utilisation de l'eau (voir les exemples de Bordeaux ou de Nice ou encore la Place des Nations à Genève) peut tout à fait être imaginé en toute sécurité pour les enfants, mais suppose néanmoins que les riverains acceptent leurs cris de joie.

La réponse du PDCom

• Cet espace devrait faire l'objet d'un projet d'aménagement par la commune, sur cette base.

La Place du Bas

Ce que les professionnels ont nommé « Place du Bas » n'a d'abord pas été perçu comme une place par les communiers, mais plutôt comme une route dangereuse qui ne donne pas envie d'y séjourner. Cette perception a profondément évolué au fil du temps, donnant même lieu à la proposition la plus ambitieuse issue de la concertation.

- L'aménagement actuel est très routier, et les questions fonctionnelles et de sécurité sont mises en avant en premier lieu, comme par exemple, la possibilité pour les enfants d'attendre le bus en toute sécurité, en le voyant venir de loin,
- La question du stationnement en surface est également relevée, les voitures occupant un espace qui pourrait être valorisé de manière nettement plus conviviale,
- Enfin, ce lieu présente un énorme potentiel, celui de réaliser une vaste terrasse publique avec vue sur le lac (la seule dans toute la commune), sous réserve de démolir le bâtiment du Floris (bâtiment communal). Un aménagement de ce type donnerait une grande valeur à cette « non place », et permettrait de multiples usages, comme un petit marché.











La réponse du PDCom

- La commune a pris contact avec le canton (parallèlement à l'élaboration du PDCom) pour échanger sur le statut des voies : il est ressorti de cet échange un accord de principe sur une évolution importante, en faveur du ralentissement de la circulation dans toute la commune (voir chapitre ad hoc),
- Le ralentissement de la circulation dans la traversée du village par la route cantonale d'Hermance (au même titre que les autres villages de Corsier et Hermance) sera l'occasion de contribuer au renversement de valeur demandé par la population et vivement soutenu par les autorités communales et les mandataires du PDCom. La transformation de cette traversée en « Place du Bas » est donc tout à fait réaliste.
- La démolition du Floris est un projet à échéance plus lointaine, mais son principe est acté par le PDCom.

Le débarcadère et les accès au lac

La commune d'Anières présente une situation paradoxale aux yeux des communiers : alors qu'elle borde le lac sur plusieurs kilomètres, ses habitants ont peu de possibilité d'y accéder, ou sur des espaces exigus.

- « Un accès piéton tout le long du bord du lac comme la loi l'exige déjà ... »
- « C'est sûr que ce serait bien que l'on ait tous accès au lac. Vu que tout le monde y va, ce serait un bon point de rencontre. »
- « Développer le chemin des douaniers le long du lac, l'ouvrir au public. »
- « Rendons les rives à l'ensemble des habitants »
- « La commune devrait acheter une parcelle au bord du lac pour en faire une plage publique. »
- « II faut vraiment
- 1. Que les gros propriétaires au bord du lac nous laissent marcher le long du lac
- 2. Agrandir les trottoirs et tailler les haies, car sinon c'est dangereux
- 3. Et sur le chemin de Fleur d'Eau c'est assez triste que l'on puisse plus passer en voiture ok mais à pied quand même c'est pas juste ... »

« Virer le béton le plus possible. Gros travail de végétalisation à effectuer (suppression du bitume, aménagement de jardins familiaux). »

« Achat par la commune de terrains agricoles et de terrains au bord du lac »

Au besoin exprimé de créer un accès plus facile, s'oppose la tranquillité des propriétaires :

« Personne sur le bord du lac, si quelqu'un vient par là je lance les chiens! Il existe un chemin des douaniers dans l'eau c'est pas pour rien! Même si les gens sont dans la boue moi je m'en fous! »

L'accessibilité au lac a fait apparaître - plus que d'autres thèmes - des revendications dans les commentaires.

- Le site du débarcadère fait partie de ces quelques espaces à disposition, et il est particulièrement utilisé par les enfants. L'amélioration des aménagements actuels devrait ainsi particulièrement être réfléchie en faveur de ce jeune public et de leurs accompagnants, qui l'utilisent volontiers parce qu'il est facilement accessible à pied, en raison de sa proximité du centre.
- L'achat par la commune d'une propriété au bord du lac pour que les aniérois puissent mieux profiter du lac est également souhaitée, en complément des quelques accès existants.



La réponse du PDCom

- L'amélioration des sites existants fait partie des projets communaux, y compris parfois avec des éléments très simples.
- Pour cette demande particulière, la question de la faisabilité financière se pose à la commune. Le principe est en conséquence inscrit dans le PDCom, en réponse à une demande très majoritaire de la population, afin de pouvoir saisir la première opportunité intéressante qui se présentera.

Chevrens

Les espaces publics du village ont déjà été réaménagés, mais la question de la vitesse de sa traversée reste posée, ainsi que celle de son éclairage de nuit.

La réponse du PDCom

• Cet espace va être réétudié avec l'aménagement de la route de Chevrens, et son éclairage a été travaillé par le plan lumière (voir chapitre ad hoc).

4. Le paysage est resté harmonieux, le coteau est resté vert et a été décloisonné

Le paysage de la campagne

Les anciens habitants d'Anières témoignent de l'importante évolution du paysage depuis quelques décennies :

- Les vignes ont progressivement remplacé les anciens arbres fruitiers, au fur et à mesure de la construction des villas sur les terrains qu'elles occupaient auparavant.
- L'élevage était présent autrefois, et les dernières vaches sont parties il y a environ une dizaine d'années.
- Le bocage qui retenait l'eau a disparu, ce qui fait que les grosses pluies posent désormais problème, même si les premières solutions ont déjà été apportées (fossé le long du chemin des écoliers).
 La solution actuelle consiste en tuyaux souterrains (épis drainants) reliant l'ensemble des territoires agricoles aux collecteurs principaux. La question d'un moyen moins artificiel est posée, avec la retenue naturelle d'eau à Choulex mentionnée à titre d'exemple de solution alternative.

L'importance des relations avec le monde de l'agriculture et de la viticulture est également mentionnée, que ce soit pour la mise en place des réseaux agro-environnementaux, ou pour des actions communes.

 Il y avait plus de contacts auparavant entre les aniérois et les agriculteurs, bien que la vente directe qui se développe à nouveau semble avoir renversé la tendance. Cette possibilité d'achat direct est vivement souhaitée par les habitants.

Le paysage du coteau

Dans cette partie de la commune, la préservation de la végétation et des jardins a été reconnue comme importante et allant pratiquement de soi.

- La charte des jardins de Genève a été mentionnée comme outil intéressant,
- Quelques propositions de cheminements piétons ont été faites, afin de rejoindre les haltes de bus ou le lac, et de décloisonner le secteur,
- Et concernant le paysage perçu depuis le coteau, c'est à dire le lac, la question des vues à préserver a prêté à débat : beaucoup des résidents actuels sont venus s'installer à Anières entre autres pour les vues sur le lac, qui sont en train de disparaître au fur et à mesure de la densification en cours.

La réponse du PDCom

- Le patrimoine végétal à préserver constitue la trame de base du PDCom dans le coteau, complétée par celle de la mobilité piétonne, sur la base des propositions des habitants (voir chapitre ad hoc),
- Par contre, en ce qui concerne la question délicate de la disparition des vues, il n'existe pas d'intérêt général évident susceptible de permettre au PDCom de résoudre ce problème (qui se trouve plutôt dans le champ du droit privé).

5. L'environnement a été préservé, ainsi que la végétation, la faune et la flore

Les enfants sont les futurs habitants et les constructeurs du village de demain et ils se sentent concernés par l'environnement et l'aménagement de leur espace de vie.

Ils peuvent avoir parfois une logique particulière qui fait appel à la nature pour résoudre des problèmes de gestion urbaine : une petite fille du foyer de Chevrens, très rigoureuse et minutieuse dans l'utilisation de l'outil Villes sans limite amena cette idée : « de l'herbe plutôt que des voitures : pas de pollution ! »

Les adultes savent aussi que le simple fait d'introduire des arbres dans un endroit permet de filtrer l'air, et d'apporter de l'ombre. Les nuisances provoquées par les flux de voitures se déplaçant trop vite peuvent être traitées en prenant en compte l'environnement, par exemple une « rigole centrale pour collecte de l'eau - ça aide aussi au ralentissement des voitures » -comme on peut les observer dans des villages aux environs d'Anières.

Une dimension locale transparaît dans les propos des habitants au sujet de la nature : « Trottoirs avec des petits arbres locaux côté de l'école », « Haies indigènes entre le Temple et la route d'Herrnance », « Arbres indigènes dans le jardin du Temple »

La dimension locale existe aussi à travers les espèces locales proposées d'arbres, de haies, et de comestibles. La production alimentaire locale à travers des jardins partagés, qui permettent de comprendre la chaîne de l'alimentaire et de la respecter, semble aussi être le souhait de certains habitants :

« Un paysage sans haies (no haies)! Des jardins ouverts et bordés de comestibles! Une piste cyclable et des arbres les longs de la route qui peuvent cohabiter avec les cultures. »,

« Jardins potagers partagés » « Ensuite ce qu'il manque ce serait des jardins communs. Un endroit où on peut certes produire des légumes, mais surtout se rencontrer et partager nos connaissances. En plus il y a des agriculteurs pas loin qui pourraient aider la commune et les habitants à mettre en place ce genre d'endroits. »

Le rapport aux animaux est également abordé à travers l'idée d'enfants d'installer un abri pour les animaux et à la fois un poste d'observation.

Les aménagements pour préserver l'environnement peuvent aussi être technologiques, et cette dimension est importante dans l'imaginaire des habitants : « on met des éoliennes et des panneaux solaires pour l'écologie », « des panneaux photovoltaïque », « des lampadaires autonomes solaires qui s'allument au passage ».

La nature et sa préservation représentent des enjeux importants aux yeux de la population, en particulier les jeunes qui se sont montrés proactifs dans ce registre.

- Le renforcement de la biodiversité est attendu à l'échelle globale (par le renforcement des haies) dans le but de préserver et même faire revenir certaines espèces (comme la salamandre aujourd'hui disparue), et par des aménagements plus ponctuels (tour à hirondelle, tas de bois pour lézards, etc.),
- Les deux cours d'eau de l'Hermance et du Nant d'Aisy sont reconnus comme deux éléments importants de l'identité d'Anières. La renaturation des berges de l'Hermance est mise en avant comme un excellent exemple, favorable à la nature comme aux promenades du week-end, avec néanmoins un point noir, la difficulté de traverser la route de Thonon,
- Ces lieux de promenade de proximité sont très appréciés, de même que l'ensemble des chemins et des routes peu circulées le week-end,
- La politique de renforcement de la végétation est attendue y compris à l'intérieur du village, dans les espaces publics, sous forme de plantations d'espèces locales (arbres, haies vives, fleurs).

La réponse du PDCom

- Dans ce domaine de la nature et du paysage, le PDCom a défini un certain nombre de principes pour la campagne : la préservation de la biodiversité en est un (avec la confirmation de la préservation des espaces proches des cours d'eau et la localisation des lieux pertinents pour le développement des haies), et la bonne cohabitation des différents utilisateurs de la campagne (agriculteurs, viticulteurs et promeneurs) un second.
- Certains arbitrages ont néanmoins dû être faits, comme par exemple la proposition de planter des arbres le long du chemin des Hutins qui est incompatible avec l'activité agricole et viticole, cette idée est par contre tout à fait possible coté villas (voir fiches de mesures).

6. De nouvelles familles et jeunes ont pu venir s'installer dans la commune

Ce sujet a été mentionné dans le but de maintenir une diversité de population dans la commune.

 Les infrastructures doivent suivre la progression de la population (dont un centre intergénérationnel, des lieux de loisirs et de sport).

La réponse du PDCom

- Ce point fait clairement partie des compétences communales, et de ses projets. Le PDCom a accompagné la localisation souhaitable des différents équipements et leur relation aux espaces publics (voir chapitre du centre),
- Quant à la diversité des logements, condition essentielle pour permettre à des jeunes de venir s'installer, la commune y est très attentive dans ses opérations, comme dans ses échanges avec les promoteurs qui entendent développer des bâtiments locatifs.

7. Une petite économie locale est sortie renforcée (commerces, etc.)

Ce point fait partie des préoccupations des habitants, sous forme d'aspiration à un village vivant.

Certains habitants souhaitent ainsi voir arriver à Anières des espaces de coworking, des espaces de travail partagés. « Espace coworking, bibliothèque, intergénérationnel »

« Un espace avec des gens, pour échanger les idées avec les autres, comme un co-working. Hé qu'estce que tu fais ? On se fait ça de temps en temps ici (à l'épicerie). »

Les flux de travailleurs, mais aussi de logistique sont à repenser. Des circuits courts pourraient être aménagés concernant plusieurs domaines comme l'alimentaire :

« Étendre la terrasse de l'épicerie jusqu'à la route sur la gauche. Utiliser l'épicerie pour accueillir une coopérative des producteurs pour ne pas se déplacer en voiture pour faire les courses »

« À côté de l'épicerie, faire un magasin de pêche à la place de la fontaine, car on est à côté du lac et qu'il y a des poissons dans le lac et beaucoup de pêcheurs comme ça pas besoin de descendre en ville pour le marché »

Pour accompagner l'émergence d'une production locale, il faut le signaler aux habitants, aujourd'hui il n'y aurait pas assez de lisibilité des entreprises locales, c'est ce qu'un horticulteur a souligné lors de la médiation :

« Il n'y a pas de signalisation dans le village pour indiquer les entreprises locales, il faudrait en ajouter »

La réponse du PDCom

- Dans ses principes et ses recommandations sur le centre, le PDCom a défini les conditions d'un cadre favorable aux activités locales, en particulier par la qualité de ses espaces publics ;
- Il faut mentionner en complément, que la densification en marche sera créatrice d'une clientèle potentielle supplémentaire, ce qui a conduit les mandataires à examiner de très près la qualité des cheminements piétons depuis les différents quartiers d'habitation.

QUATRE FILMS POUR UN RETOUR FINAL A LA POPULATION

1. Un PDCom : qu'est-ce que c'est ? Et comment on le met en œuvre ?

Pour faire passer le message que « la commune ne maîtriser ni qui, ni combien, mais comment ! » Questions de compréhension

2. La commune dans 5 ans : quels espaces publics et équipements publics dans le village ?

Pour répondre à la forte demande d'information sur tout ce qui bouge

Questions de compréhension

Dans ce que vous venez d'entendre, qu'est ce qui est important / enthousiasmant / inquiétant ?

3. La densification du coteau : quelles règles pour encadrer l'évolution ?

Pour rendre compte du travail des professionnels suite à la concertation et annonce de la portée du moratoire cantonal

Questions de compréhension

Dans ce que vous venez d'entendre, qu'est ce qui est important / enthousiasmant / inquiétant?

4. Le « tissage » : comment renforcer la qualité de vie grâce à la mobilité et la campagne ?

Pour prendre du recul, mettre en cohérence l'ensemble et révéler ce qui est moins évident Questions de compréhension

Les points 2 et 3 ont donné lieu à l'expression des avis des nombreux présents (dont un nombre important n'avait pas participé aux ateliers précédents). Ces avis sont synthétisés ci-après.

Les espaces publics et équipements publics dans le village dans 5 ans

Les points forts

- La conservation d'une atmosphère villageoise
- La création d'un véritable centre, comprenant les places du Haut et du Bas, avec le parking public
 qui permet de libérer de l'espace en surface, l'aménagement des espaces publics du centre, la zone
 de rencontre, les différentes limitations de vitesse, dont celle de la route d'Hermance, l'arborisation
 des espaces publics et le plan lumière particulièrement apprécié pour son éclairage « doux et intelligent »
- La modération de la vitesse ce qui permettra d'augmenter la sécurité et le renforcement des réseaux de chemin pour les piétons et cyclistes, en particulier entre le centre et les terrains de foot près de l'hospice général
- La préservation et l'enrichissement du patrimoine naturel (le remplacement des arbres malades, de nouveaux arbres, un fauchage tardif, et un plan lumière respectueux de la biodiversité)
- Une offre pour de nouveaux logements avec de l'énergie renouvelable et de l'habitat pour seniors
- Le développement des équipements, avec le centre sportif pour les jeunes, l'agrandissement de l'école, le maintien d'un service postal, et le restaurant
- Le renforcement du réseau de fibre optique.

Les points à développer ou compléter

- Au centre de Chevrens, plus d'attention apportée à la modération de vitesse, au stationnement et à l'arrêt du bus
- Dans les espaces publics, ne pas oublier le passage des poussettes, des vélos cargo, et surtout renforcer les accès au lac (plages)
- En matière de circulation, veiller à véritablement diminuer la circulation des camions au centre, et à prendre en compte les usages agricoles des chemins ruraux

- Dans le domaine du logement, offrir des logements mixtes et abordables, en particulier pour les jeunes et les aînés
- En ce qui concerne le programme du centre sportif, faut-il vraiment deux terrains de foot ou un terrain de foot et un terrain multisport ?
- Quelles sont les actions concrètes en faveur de la biodiversité ?

Les craintes et les désaccords

- La lenteur de processus pourtant apparemment simple
- Des propositions trop vagues et irréalistes
- La circulation, avec la crainte que les mesures proposées ne soient pas suffisantes, en particulier au niveau de la vitesse (route de Chevrens), de la circulation dans le centre (camions et voitures imposantes pour conduire les enfants à l'école), de gros doutes sur le respect de la limitation de vitesse sur la route d'Hermance, et le problème des frontaliers (transit et parking sauvage).

Les questions et proposition

- À développer : des cycles de conférences pour la population, des jardins ou verger communaux, et la navette lacustre!
- À expliquer : le coût des aménagements prévus, la possibilité de réaliser un éclairage public solaire, et l'état d'avancement du projet de la parcelle en Bezaley
- Et quelques propositions impossibles à appliquer, car résolvant un problème dans un endroit donné
 pour le reporter dans un autre lieu de la commune, comme le contournement du centre, la route
 d'Hermance en sens unique ou comme voie verte dans le but de reporter la circulation en haut sur
 le plateau.

La densification du coteau

Les points forts

- La volonté communale de maintenir la qualité du cadre de vie, en conservant l'esprit villageois, en préservant les grands arbres, en maintenant beaucoup d'espaces verts, en développement le fleurissement, ainsi que les espaces publics et en préservant un maximum de perméabilité des sols pour gérer les eaux de ruissellement
- Le souci accordé à la biodiversité, avec la conservation des arbres, surtout les anciens, et la volonté d'en replanter de nouveaux
- La volonté de modérer le trafic automobile, par l'aménagement du chemin des Ecoliers
- La volonté de développer les cheminements de mobilité douce, à la fois pour les piétons (de la route d'Hermance vers les chemins des Hutins, Avallons et Bezaleys) et les pistes cyclables
- Le contrôle de la densification, grâce au moratoire cantonal, et la possibilité pour la commune de décider où la densification pourra se faire (ou pas), ainsi que la hauteur raisonnable des immeubles.

Les points à développer ou compléter

- La continuité de la voie cyclable de Corsier à Anières puis Hermance
- La plantation d'arbres des deux côtés des routes de Chevrens et de l'Hospice, le besoin de bancs à l'ombre pour lors des futures canicules, et les négociations sur la végétalisation des parcelles avec les promoteurs.

Les craintes et les désaccords

 Le risque global de disparition de la qualité et de l'identité de Anières à cause de la densification, la disparition de son esprit « campagne »

- Beaucoup de remarques concernant l'architecture de la densification, avec un problème général (au vu des réalisations récentes) de manque d'harmonie architecturale : le désaccord face à la construction d'immeubles en dehors du centre, le rejet des gros bâtiments sous forme de cubes, trop haut dans la pente, avec des toits plats, de trop de béton et donc de trop d'imperméabilisation
- La crainte de l'augmentation de la circulation induite par la densification, du non-respect des limitations de vitesse, et des doutes exprimés sur la faisabilité de la mixité voitures / cycles / piétons
- La disparition des vieux arbres
- Le grand regret des opérations « coups partis » arrivées trop tôt par rapport aux réflexions communales et cantonales
- Un doute sur l'étroitesse du chemin des Écoliers.

Les questions et propositions

- À développer : l'exemple communal sur la suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts ?
- À expliquer : la fermeture de la Côte-d'Or à la circulation, la réponse aux reproches du manque de soutien des propriétaires par la commune face aux promoteurs et au canton, des idées concrètes en faveur de la biodiversité, et un principe de référendum local sur des projets critiques
- Question hors sujet car hors de la compétence communale : rallonger le moratoire ...

Lors de cette étape finale des échanges, la population a - en résumé - grandement apprécié le souci apporté par la commune à tenir compte des attentes exprimées en particulier en matière de préservation du caractère du village, d'aménagements prévus pour le centre et de préservation du patrimoine végétal. Un certain nombre de doutes subsistent, pour beaucoup liés à la mobilité (crainte du non-respect des mesures mises en place), et deux demandes ont émergé : celle des accès au lac, et plus globalement l'attente d'une communication renforcée à l'avenir sur les projets communaux.

En une phrase, des visions différentes subsistent, mais beaucoup d'échanges ont pu avoir lieu, de nombreux points ont été compris, et le projet s'est enrichi par l'ensemble de la démarche!